



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LNHB
Mercredi 28 avril 2021 en visio conférence

Présent.es connecté.es : Nicolas MARAIS, Béatrice PETIT, David DROULLON, Yannick PETIT, Didier LEBLANC, Christelle INDRILIUNAS, Mathilde DESMEULLES, Fabrice MAHIEU, Nadia CONFAIS, Anne RUECHE, Philippe LEMAITRE, Jean-Luc LIGUORI, Patrick OSOUF, Olivier SAUVAGE, Sylvie DELAVALLEE, Anne LECOINTRE, Marjorie MOREAU, Patrick BORDEAU, Philippe LEBRUN, Jean Pierre ADELIN, Patrick DEMAIRE, Laurent HOTTIN, Lucie VECCHIO et Gérard VOLPATTI.

Invité.es : Hervé VIGOR, Jessica BARBIER, Marc FERRON, Éric ROBIN, Laëtitia HARLE, Chantal TAMPERE et Dominique PASQUIER (Commissaire aux comptes).

Excusé.es : Gilles ZMUDA, Valérie PECHEUR, Didier DUTOT et Camille DAVION.

Soit 21 votants (sur 28 membres). Le quorum prévu à l'article 12.2 des statuts de la Ligue de Normandie de Handball étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 19h30

Ordre du jour :

- 1) Informations du Président de la Ligue
- 2) Point ITFE à la suite du séminaire IFFE
- 3) Informations concernant le lancement de la campagne ANS 2021 PSF FFHB + Etat
- 4) Résolution 1 : Validation du bilan financier 2020
- 5) Résolution 2 : Validation de l'affectation du résultat 2020 sur le plan d'accompagnement territorial des clubs Normands
- 6) Résolution 3 : Validation du Budget Prévisionnel 2021
- 7) Point PPF à la suite de la fermeture des Pôles, tests entrée Pôles et détections territoriales
- 8) Informations concernant le pacte de développement fédéral 2021
- 9) Information concernant le début de la nouvelle saison administrative au 1^{er} mai 2021
- 10) Résolution 4 : Décision de l'organisation AG LNHB en présentielle ou en distancielle
- 11) Résolution 5 : Validation de l'organisation AG LNHB et de l'ordre du jour
- 12) Résolution 6 : Validation de l'organisation de l'Assemblée Générale ordinaire de juin 2022 à Cherbourg.

1) Informations Président de Ligue :

Le Président de la Ligue informe les administrateurs de la Ligue de la démission de Catherine GAUCHET pour des raisons personnelles.

Situation sanitaire :

Nous sommes tous dans l'attente des décisions qui vont être annoncées vendredi par le Président de la République concernant les mesures liées au déconfinement progressif. Le Président de la Ligue remercie une nouvelle fois les nombreux clubs Normands qui ont mis en place depuis le début de l'année des actions et entraînements en extérieur permettant de garder un lien avec les licenciés.

2) Point ITFE à la suite du séminaire IFFE

Eric ROBIN informe les administrateurs qu'il a participé au Séminaire de l'IFFE le 30 mars 2021 où a été présenté le plan fédéral des formations et de l'emploi. Une réflexion est engagée au niveau fédéral sur les plans de formation et l'emploi dans les territoires.

L'ITFE travaille actuellement sur une démarche d'habilitation QUALIOPI qui est obligatoire pour tous les Organismes de Formation. Le délai est fixé au 31 décembre 2021 pour obtenir les certifications. Les outils de digitalisation (AGATE et ORION) sont très importants. Aussi, il est nécessaire de produire les preuves du fonctionnement des Organismes de Formation à travers 7 critères et indicateurs. Le CFA de la FFHB va accompagner l'ITFE de Normandie tout au long de cette démarche.

Concernant les formations en cours : Grosses difficultés à mettre en œuvre les séances pratiques en raison de la crise sanitaire pour les stagiaires en formation continue le week-end. L'objectif est de finaliser l'ensemble des formations avant le 31 décembre 2021.

Par ailleurs, des échanges autour des nouvelles formations pour la saison 2021/2022 dans le cadre de la formation continue ont eu lieu pour le Hand à 4, le Handensemble et le Handfit.

La saison prochaine seront mises en place les formations « animateurs de formation » et « tuteur de formation ».

Une réunion a également été organisée avec l'ensemble des clubs employeurs ayant des stagiaires en formation cette saison.

3) Informations concernant le lancement de la campagne ANS 2021 PSF FFHB

Laëtitia HARLE, référente ANS auprès de la FFHB, présente aux administrateurs les modalités liées au lancement de la campagne ANS 2021 du ressort de la FFHB. La répartition financière respecte les instructions de l'ANS et a été validée par le COPIL Territorial.

La clôture de dépôt des dossiers de demande de subventions ANS FFHB est fixée au 21 mai 2021. Les clubs ne peuvent établir qu'un seul dossier (avec maximum 3 projets). Le document complet est en annexe du PV.

La priorité du moment est d'accompagner au mieux les clubs sur l'élaboration des dossiers ANS FFHB mais également l'ANS gérée par les services déconcentrés de l'État, à savoir le fonds de solidarité, l'emploi (la création et la consolidation) et le dispositif « 1 jeune / 1 solution ».

Un gros travail d'accompagnement des clubs est effectué en collaboration étroite avec les Comités départementaux depuis début avril 2021. 5 visios (1 par Comité) ont été organisées avec la présence de plus de 75% des clubs. Ensuite la Ligue continue à répondre aux nombreuses sollicitations des clubs en réalisant des réunions (visio) individualisées.

Le Président de la Ligue remercie Laëtitia HARLE pour la qualité du travail réalisé sur ce dossier et l'excellente collaboration avec les 5 Comités départementaux pour accompagner au mieux l'ensemble des clubs.

4) Validation du bilan financier 2020 et du rapport du Commissaire aux Comptes

Didier LEBLANC et Christelle INDRILIUNAS présentent le bilan financier 2020 finalisé par la Ligue et validé par Monsieur PASQUIER, Commissaire aux Comptes. Le compte de résultat 2020 fait apparaître un excédent de 21.436,92 €.

Le trésorier général explique que ce résultat positif est dû à une forte diminution des frais de fonctionnement et à l'annulation de nombreux événements à cause de la crise sanitaire débutée en mars 2020. Ce bilan financier intègre bien entendu les mesures d'accompagnement des clubs décidées en 2020 par le Conseil d'Administration et mentionnées dans le plan d'accompagnement territorial des clubs Normands diffusé la semaine dernière.

Une note explicative des comptes (compte de résultat et bilan 2020) très précise est portée à la connaissance des administrateurs et sera envoyée aux clubs avec les éléments financiers.

Monsieur PASQUIER, Commissaire aux Comptes souligne aux administrateurs la bonne tenue des comptes pour l'année 2020.

Résolution 1 : Le Conseil d'Administration valide le bilan financier 2020.

Dès réception du rapport établi par le Commissaire aux Comptes, l'ensemble des documents financiers seront envoyés rapidement aux clubs par mail.

5) Validation de l'affectation de l'excédent 2020 au plan d'accompagnement territorial des clubs Normands

Compte tenu de la crise sanitaire qui impacte nos clubs, Didier LEBLANC en accord avec Nicolas MARAIS propose au Conseil d'Administration de valider l'affectation de l'excédent 2020 de 21.436,92 € sur les réserves et de les flécher sur le plan d'accompagnement territorial des clubs Normands en 2021.

Résolution 2 : Le Conseil d'Administration valide l'affectation de l'excédent 2020 sur les réserves et de les flécher sur le plan territorial d'accompagnement des clubs.

Le Président de la Ligue remercie les administrateurs pour la validation de ces deux propositions qui apporteront directement un soutien à nos clubs qui en ont bien besoin en cette période difficile.

6) Validation du budget prévisionnel 2021 et tarifs saison 2021/2022

Didier LEBLANC présente le budget prévisionnel 2021 qui s'élève à 1.379.300 €.

Ce budget prévisionnel est basé sur des tarifs Ligue applicables aux clubs pour la saison 2021/2022 en prenant en compte les décisions prises par la Ligue lors du dernier Conseil d'Administration dans le cadre du plan d'accompagnement territorial des clubs Normands. Les autres tarifs sont identiques à ceux adoptés lors de la dernière Assemblée Générale pour la saison 2020/2021.

La partie « charges » a été calculée dans une projection de reprise normale d'activité à l'été 2021, incluant la reprise en présentiel des stages CTA, des formations ITFE, des Stages techniques, des réunions des Commissions etc.

Concernant la partie « recettes », il a été pris en compte la baisse des 50% de l'indexation des renouvellements des licences +16 ans et la création des licences dirigeants, la gratuité des engagements pour les championnats régionaux jeunes et adultes. Il a été également pris en compte une baisse des recettes licences calculée précisément en prenant en compte la situation au 1^{er} avril 2021.

Au final, Didier LEBLANC assume de présenter un budget prévisionnel déficitaire de 33.700 € car la priorité doit être donnée à la reprise d'activité et à l'accompagnement des clubs dans ces moments difficiles.

Ce budget prévisionnel déficitaire ne remet pas en cause la pérennité financière de la Ligue de Normandie de Handball, ce qui est confirmé par Monsieur PASQUIER, Commissaire aux Comptes.

Avant de soumettre ce Budget prévisionnel 2021 aux votes des administrateurs, en complément de la gratuité des frais d'engagement sur les championnats régionaux jeunes et adultes, il est proposé de valider la gratuité des frais de secrétariat uniquement pour les clubs DEPARTEMENTAUX.

Le Conseil d'Administration valide la gratuité des frais de secrétariat uniquement pour les clubs départementaux sur la saison 2021/2022.

Résolution 3 : Après échanges, le Conseil d'Administration valide le budget prévisionnel 2021 de la Ligue ainsi que les tarifs applicables sur la saison 2021/2022.

Information concernant la délivrance de CERFA par les clubs aux licenciés

Christelle INDRILIUNAS a participé lundi dernier à une visio sur cette thématique organisée par l'ANDES en présence de la Ministre déléguée en charge des Sports.

De nombreux clubs interrogent la Ligue ou les Comités sur la possibilité de délivrer un reçu CERFA aux licenciés de leur club ayant payé leur cotisation « licence » sur la saison 2020/2021.

Cela peut être possible si et seulement si le club a effectué une demande de rescrit à son centre des impôts concernant la possibilité de délivrer un reçu CERFA pour les cotisations qui lui ont été versées.

Il a été rappelé au cours de cette réunion que si une association sportive sans but lucratif peut délivrer des reçus fiscaux sous sa propre responsabilité, elle a la faculté, si elle souhaite s'assurer de son éligibilité au régime fiscal du mécénat, de déposer une demande de rescrit en vue de bénéficier, conformément aux dispositions de l'article L80 C du LPF, d'une garantie au regard de l'application de l'amende prévue à l'article 1749 du CGI en cas de délivrance irrégulière de reçus fiscaux.

La DGFIP a indiqué qu'une communication en ce sens serait prochainement adressée aux présidents des fédérations et par ailleurs que dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2022, le principe d'une mesure fiscale en faveur des licences sportives est en cours d'instruction.

La FFHB a demandé à être tenue informée de l'évolution des textes / décrets.

Mais, à défaut de nouvelle communication, la FFHB ne préconise pas l'émission de reçu CERFA, sauf à avoir effectué une demande de rescrit auprès de son service des impôts.

7) Point PPF à la suite de la fermeture des Pôles, tests d'entrée aux Pôles et détections territoriales

PPF Masculin – Marc FERRON

Les modalités relatives aux évaluations des jeunes préinscrits se dérouleront le mercredi 12 mai 2021 à Houlgate (26 jeunes) pour les générations 2007-2008 et le mercredi 19 mai 2021 après-midi à Houlgate pour la génération 2006 (9 jeunes).

L'effectif du pôle sera de 29 jeunes dont un en excellence après dérogation accordée par la DTN. Celle-ci nous oblige à entrer 6 jeunes nés en 2007.

Sur les 5 terminales sortant, 2 seront en Centre de Formation à Cesson, 2 s'orientent vers un club de Proligue, le dernier ayant un an d'avance scolaire restera dans son club.

Comme chaque année, nous aurons un taux de renouvellement de 30 à 40% de l'effectif.

4 jeunes sont convoqués à un stage national du 17 au 21 mai 2021 à la Maison du handball.

2005 : DELEAU Raphaël (Gonfreville), LANGLAIS Marin (JS Cherbourg), VEDIE MARCONNES Samuel (Caen HB).

2004 : MICHEL Tristan (Caen HB).

La période sanitaire montre la difficulté à maintenir un engagement fort des jeunes qui ont vu l'ensemble des événements de leur évaluation nationale être annulés.

A noter le bon état d'esprit du collectif à maintenir un investissement dans les activités proposées.

PPF Féminin – Jessica BARBIER

Orientation joueuses au sein du pôle espoir

Génération 2003, fin de parcours au sein du Pôle espoir : 2 joueuses intégreront des Centres de Formation de clubs pro (Bourg de Péage et Dijon), 3 joueuses alimenteront les D2 Normandes la saison prochaine et une joueuse continuera sa formation au sein de la N1 de Colombelles.

Génération 2004, fin de 1^{ère} année au sein du programme d'Excellence : une joueuse en réorientation en tant que partenaire d'entraînement, 4 joueuses continuent leur formation en Excellence sur 2021/2022 et une intégration au sein du programme d'Excellence.

Génération 2005, fin de programme d'Accession : 7 joueuses intégreront le programme d'Excellence en 2021/2022, 3 joueuses sont réorientées vers le CREF ou en tant que partenaire au Havre.

Génération 2006 et 2007 : pour le moment le maintien ou non au sein de la structure va dépendre du concours d'entrée des 12 et 19 mai 2021.

Concours d'entrée : suite aux annonces du gouvernement et à la crise sanitaire, les tests initialement prévus fin avril 2021 ont dû être modifiés. Il y a eu 47 candidatures cette année, suite à la Commission sportive du 26 avril 2021 regroupant les professionnels du territoire, une liste de 30 joueuses a été faite. Les tests auront lieu les 12 et 19 mai 2021 sur le CSN d'Houlgate. Le groupe est séparé en deux pour limiter les brassages.

Sélections nationales sur cette fin de saison :

- 4 joueuses nées en 2005 vont participer au SN U16 du 22 au 27 mai 2021 à la Maison du handball.
- 3 joueuses nées en 2004 sont sélectionnées avec l'équipe de France de Beach U17 du 17 au 22 mai 2021 à Balaruc les Bains.

8) Informations concernant le pacte de développement fédéral 2021

A ce jour, peu de précisions si ce n'est le maintien de l'accompagnement financier sur le PPF masculin, féminin et l'arbitrage. Une réunion doit prochainement être organisée à la FFHB pour échanger sur ce sujet.

9) Information concernant le début de la nouvelle saison administrative au 1^{er} mai 2021

Anne RUECHE communique aux administrateurs les informations concernant le début de la nouvelle saison administrative au 1^{er} mai 2021

Des nouveautés :

2 facteurs bloquants :

- les clubs doivent renseigner la part club des licences dans le module tarif et renseigner le bureau directeur.
- les clubs peuvent créer ou associer s'ils le souhaitent un compte « HelloAsso ». Le prix de la licence sera indiqué sur la licence.
- Plus de certificat médical pour les jeunes mais une attestation de santé.
- Attestation d'honorabilité. Cette attestation peut être téléchargée au moment de faire la licence ou au cours de la saison si le licencié prend une nouvelle fonction soumise à attestation. Si l'attestation d'honorabilité n'est pas fournie alors qu'elle devrait l'être le licencié encourt une sanction disciplinaire. Contrôle obligatoire pour certaines fonctions. Si le licencié refuse le contrôle d'honorabilité il devra aussitôt quitter ses fonctions. On peut s'étonner que les médecins ne soient pas soumis au contrôle d'honorabilité.

La période de mutation se clôturera le 31 août 2021.

Il est encore possible de faire des licences événementielles sur la saison 2020/2021.

Une note explicative sera envoyée aux clubs lundi et des visios seront mises en place pour aider les clubs à lancer cette nouvelle saison.

La note intersaison devrait être mise en ligne par la fédération courant semaine prochaine.

10) Décision de l'organisation AG LNHB en présentielle ou en distancielle

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle et l'incertitude qui demeure concernant les mesures liées au déconfinement progressif, après échange en amont de ce Conseil d'Administration, avec Gilles ZMUDA, Médecin de la Ligue, le Président de la Ligue propose au Conseil d'Administration d'annuler la tenue en présentielle de l'Assemblée Générale de la Ligue prévue le samedi 12 juin 2021 à Cherbourg.

Résolution 4 : Le Conseil d'Administration valide l'annulation de la tenue en présentielle de l'Assemblée Générale de la Ligue prévue le 12 juin 2021.

11) Validation de l'organisation de l'Assemblée Générale et ordre du jour

Compte-tenu du report de l'Assemblée Générale de la Ligue d'une part, et de l'obligation d'adopter les comptes régionaux 2020 avant le 30 juin 2021 d'autre part, la Ligue organisera une Assemblée Générale électronique en respectant les conditions ci-dessous.

Les ordonnances Covid-19 des 25 et 27 mars 2020 prises par le gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire nous permettent d'adapter nos règles de fonctionnement.

Voici l'ordre du jour de cette Assemblée Générale électronique qui comprendra les votes suivants :

- Vote n°1 - Bilan financier 2020
- Vote n°2 - Quitus de la gestion 2020
- Vote n°3 - Affectation du fonds dédié sur le plan territorial d'accompagnement des clubs
- Vote n°4 - Budget prévisionnel 2021 et tarifs 2021/2022
- Vote n°5 - CMDC Régionale 2021/2022

La Ligue communiquera ultérieurement l'outil permettant le vote électronique des clubs.

Afin de pouvoir échanger avec les clubs sur les différentes propositions soumises à leur approbation, la possibilité de formuler des questions / remarques à la Ligue est proposée selon la procédure et les périodes ci-dessous :

- le 20 mai 2021 : envoi de l'ensemble des documents aux clubs par mail sur les boîtes fédérales.
- du 21 mai 2021 au 1^{er} juin 2021 : transmission de vos questions / remarques par courriel à l'adresse suivante : **5900000@ffhandball.net**
- du 2 juin au 8 juin 2021 : traitement des questions / remarques par la Ligue.
- du 8 juin au 11 juin 2021 : transmission des réponses et organisation des visio conférences avec les clubs qui le souhaitent.
- du 21 juin au 25 juin 2021 : vote électronique.

Le vote sera ouvert le lundi 21 juin 2021 à 9h et clos le vendredi 26 juin 2021 à 12h.
Les résultats du vote vous seront communiqués à partir du 29 juin 2021.

Résolution 5 : Le Conseil d'Administration adopte l'organisation de cette Assemblée Générale sous forme de consultation électronique ainsi que l'ordre du jour et les modalités.

12) Validation de l'organisation de l'Assemblée Générale ordinaire de juin 2022

Le Président de la Ligue propose au Conseil d'Administration de valider l'organisation de l'Assemblée Générale ordinaire de la Ligue en juin 2022 à Cherbourg.

Résolution 6 : La proposition relative à l'organisation de l'Assemblée Générale ordinaire de juin 2022 à Cherbourg est validée par le Conseil d'Administration.

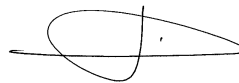
Fin de la réunion à 21h30.

Béatrice PETIT



Secrétaire Générale

Nicolas MARAIS



Président LNHB